



Commémoration du 27^{ème} anniversaire de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye



Le Burundi a commémoré mercredi, le 21 octobre 2020 le 27^{ème} anniversaire de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye. Les cérémonies ont débuté par une messe en sa mémoire dite à la Paroisse Saint Michel de Bujumbura, en présence des hautes autorités du pays dont le couple présidentiel, les Présidents des deux chambres du parlement, le Vice-Président de la République, le Premier Ministre, l'Ombudsman burundais, l'Épouse de Feu Président Melchior Ndadaye, l'Épouse de Feu Président Pierre Nkurunziza.

Étaient présents également dans ces cérémonies les membres du Gouvernement, des Hauts Cadres de l'État, les Hauts Cadres des Corps de Défense et de Sécurité, les membres du Corps Diplomatique et Consulaire et les Représentants

des Organisations Internationales accrédité au Burundi, etc.

Dans son homélie, l'Archevêque de Bujumbura, Monseigneur Gervais Banshi Miyubusa en s'est appuyé sur l'évangile de Luc 12 :39-48 et a rappelé la vision, les rêves et les principes démocratiques de Feu Melchior Ndadaye. Il a indiqué que Feu Melchior Ndadaye prônait un Burundi nouveau, caractérisé par la liberté, le respect des droits humains pour tout le monde, un Burundi caractérisé par le partage des ressources sans discrimination d'ethnie ou de région d'origine, bref le développement intégré de toutes les couches de la société.

Monseigneur Gervais Banshi Miyubusa a précisé que le Président Melchior Ndadaye, même s'il n'a pas pu mettre en œuvre son projet de société pour l'intérêt de la Nation, il a tracé un nouveau chemin pour le Burundi : la Démocratie.

Monseigneur Gervais Banshi Miyubusa a en outre invité les burundais à rendre grâce à Dieu, lui qui n'a cessé de manifester son amour envers le Burundi en plaçant à la tête du pays, des leaders héroïques

Dans ce numéro:

page

Commémoration du 27^{ème} anniversaire de l'assassinat du Président Melchior NDANDAYE

1

Confessions religieuses: le Chef de l'Etat appelle au respect de la loi

2

Le Chef de l'Etat reçoit en audience son Altesse Sarah Zeid, Princesse de Jordanie

3

Journée de l'alimentation : Le Chef de l'État lance solennellement la saison culturelle A

4

Le Sénat adopte deux projets de loi

6

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement du Burundi effectue une visite de travail au Rwanda

8

Communiqué de presse no 7 de la réunion du Conseil des Ministres du Jeudi 22 Octobre 2020

14

qui ont même accepté de perdre leurs vies pour l'intérêt général de la nation. Il a terminé son homélie en demandant à tout un chacun à penser à l'étape déjà franchie en matière de consolidation de la démocratie au Burundi. Et de se demander, si le héros de la démocratie revenait, il serait-il satisfait de cette étape déjà franchie ou pas ? A chacun de se répondre, a-t-il conclu.

Les cérémonies marquant le 27^{ème} anniversaire de l'assassinat du héros de la Démocratie, Feu Président Melchior Ndadaye se sont poursuivies à la place des martyrs de la démocratie où est inhumé cet illustre disparu. Après la lecture de la biographie de feu Président Melchior Ndadaye, le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste

Ndayishimiye, accompagné de son épouse, a déposé une gerbe de fleurs, en hommage au Président Melchior Ndadaye et ses compagnons.

Le même acte a été ensuite posé respectivement par les représentants du Corps Diplomatique et Consulaire accrédité au Burundi, la famille de Feu Président Melchior Ndadaye dont son épouse Madame Laurence Ndadaye, les familles de ses compagnons disparus avec lui, ainsi que les représentants des partis politiques et de la société civile.

Pour clore, les participants à ces cérémonies ont écouté le discours que Feu Président Melchior Ndadaye a prononcé à l'occasion de la victoire de son parti politique SAHWANYA-

Confessions religieuses: le Chef de l'Etat appelle au respect de la loi



Le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a rencontré lundi, le 19 octobre 2020, dans une réunion à huis clos, les Représentants des organisations religieuses œuvrant au Burundi. La réunion s'est tenue à la présidence de la République.

Au sortir de la réunion, le Porte-Parole adjoint du Chef de l'Etat Monsieur Alain Diomède Nzyimana a fait savoir que les échanges entre le Président de la République et ces leaders religieux ont porté sur l'ordre et le respect de la loi au niveau des Eglises et leur contribution au développement socio-économique.

Selon Monsieur Diomède Nzeyimana, le Chef de l'Etat a fait remarquer que les conflits au sein des Eglises sont devenus monnaie courante. Le Président de la République a également fustigé le tapage qu'entretiennent certaines églises dans les quartiers, occasionnant

ainsi un désordre sans précédent. Le Président de la République a saisi cette opportunité pour inviter les Représentants des organisations religieuses à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin au désordre qui règne dans les églises et les a appelés au respect de la loi.

Le Président de la République a en outre rappelé aux Représentants des Organisations Religieuses que les Eglises ont un grand rôle à jouer dans le développement du pays. Il a ainsi recommandé aux Représentants des Organisations Religieuses de mettre en place au niveau des Eglises des programmes de lutte contre la pauvreté et à faire tout ce qui a trait au développement socio-économique du Burundi.

Les Représentants des organisations Religieuses ont eu eux aussi l'occasion de féliciter le Chef de l'Etat pour avoir été élu à la tête du pays mais aussi pour les projets de grande envergure qu'il est en train de mettre en place surtout pour les jeunes éduqués mais sans emploi.

Les Représentants des Organisations Religieuses ont à leur tour fait part au Chef de l'Etat de leurs préoccupations. Le Président de la République les a rassurés, promettant que

ses collaborateurs au niveau des Ministères et au niveau de la Présidence trouve-

ront solution à leurs préoccupations. (source: www.rtnb.bi)

Le Chef de l'Etat reçoit en audience son Altesse Sarah Zeid, Princesse de Jordanie



Le Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a reçu en audience mardi, le 20 octobre 2020, son Altesse Sarah Zeid, Princesse de Jordanie, Ambassadeur de bonne volonté du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Leur entretien a porté sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La Princesse de Jordanie a annoncé au Chef de l'Etat que les effectifs des élèves nourris en milieu scolaire vont être revus à la hausse.

Son Altesse la Princesse de Jordanie, Sarah Zeid a fait part au Chef de l'Etat de sa visite dans plusieurs provinces du Burundi notamment les provinces de Ruyigi, Ngozi, Kirundo et Bujumbura, pour appuyer les activités du Programme Alimentaire Mondial. Elle lui a aussi signifié qu'elle est satisfaite non seulement de la politique du Burundi en matière de nutrition mais aussi en matière d'autres projets et programmes initiés par le Gouvernement comme la protection de l'environnement et le programme Santé Mère-Enfant. Elle a fait savoir qu'elle s'occupe aussi de ces thématiques dans ses activités quotidiennes. Elle a encouragé le Président de la République et salué les efforts du Gouvernement dans la lutte contre le Coronavirus, souhaitant que les mesures initiées dans la réponse contre cette pandémie puissent inspirer les autres pays du monde.

Le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a salué l'œuvre du PAM au Burundi. Néan-



moins, il a demandé à la Princesse de contribuer pour revoir à la hausse les effectifs des écoles bénéficiaires du programme des cantines scolaires du moment que le Burundi ne reçoit plus les subsides du PAM dans les écoles secondaires.

A ce sujet, la Princesse a annoncé au Chef de l'Etat qu'elle va collaborer avec le PAM pour que les effectifs des élèves nourris en milieu scolaire soient revus à la hausse.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a demandé à la Princesse de Jordanie de soutenir le Burundi surtout en matière de la politique agricole pour augmenter la production

(Source: www.rtnb.bi)

Le Chef de l'Etat exhorte les autorités administratives à être des solutions aux problèmes de la population



Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a rencontré à huis clos vendredi, le 23 octobre 2020 tous les Gouverneurs des Provinces et Administrateurs Communaux dans la province de Gitega.

A l'issue de rencontre, le Porte-parole du Président de la République, Monsieur Jean Claude Karerwa a indiqué à la presse que le Chef de l'Etat a exhorté les Gouverneurs de Province et les Administrateurs Communaux à être des solutions aux problèmes de la population et non des entraves au développement de celle-ci.

Monsieur Jean Claude Karerwa a indiqué également que cette rencontre s'inscrivait dans la droite ligne de renforcement des enseignements que le Chef de l'Etat a livré à son auditoire, lors des tournées qu'il a effectuées dans leurs entités provinciales respectives. Il a précisé que les tournées en question étaient focalisées sur les projets et

programmes du Gouvernement responsable et laborieux initié par le Chef de l'État.

A cet effet, le Chef de l'État leur a rappelé à engager la population sur la voie du développement, a dit son Porte-Parole. Il a ajouté que le Président de la République leur demande de soumettre à la transformation le surplus de la récolte ou à la redistribution là où il y a pénurie ou carence.

Au terme des activités de cette rencontre, le Président de la République Son Excellence Monsieur Évariste Ndayishimiye a procédé officiellement à l'octroi des véhicules de service à tous les Administrateurs Communaux du pays.

Aux bénéficiaires de ces véhicules, le Chef de l'Etat a demandé de les gérer en bon père de famille, en ne les utilisant exclusivement qu'à des fins bénéfiques au développement de Commune.

(source: www.rtnb.bi)

Journée de l'alimentation : Le Chef de l'État lance solennellement la saison culturelle A



Le Burundi s'est joint vendredi le 23 octobre 2020 au monde entier pour célébrer la journée mondiale de l'alimentation qui normalement se célèbre le 16 octobre de chaque année. Au Burundi le thème de cette année est : "Ensemble pour la production et une alimentation durable », les cérémonies se sont déroulées en Commune Mutaho dans la Province de Gitega sous le haut patronage du Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye. Ces cérémonies ont également vu la partici-

pation de Monsieur Asaias ANGUE OBAMA, Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO)

Les cérémonies de cette journée ont débutées par le semis du maïs au centre semencier de Nyabisaka en Commune de Mutaho, un champ moderne servant de champ école paysan provincial à la population environnante pour l'augmentation de la production.

Par la même occasion le Président de la République a lancé solennellement la saison culturelle A de l'année 2020. Selon le Représentant de la de la FAO au Burundi, Monsieur Asaias ANGUE OBAMA a indiqué que la célébration de cette journée se fait dans un contexte exceptionnel où la pandémie de la Covid_19 a fait des ravages non seulement sur la santé mais aussi menace les moyens de subsistance des millions dans le monde.

La FAO a pour mission d'aider le monde à développer l'agriculture, et mettre un terme à la faim pour toujours. Cette organisation intervient dans l'augmentation de la production et les rendements agricoles et soutien les systèmes d'irrigation, de transformation des produits agricoles, les chaînes d'approvisionnement et la structuration du monde rural.

Selon Monsieur Asaias ANGUE OBAMA, cette organisation apporte l'assistance technique, conseille les Gouvernements membres en matière de politiques agricoles et constitue un forum de réflexion aux problèmes agricoles et de sécurité alimentaire. Elle apporte, à travers les champs écoles paysans, des appuis techniques pour la production de semences maraîchères pour la mise en place des jardins potagers.

Elle appuie les techniques de l'agroforesterie, la mise en place des dispositifs anti-érosifs pour la conservation des eaux des sols et la stabilisation des berges des rivières pour limiter les pertes en terre, la pollution de l'eau et la sauvegarde de la biodiversité.

Le Représentant de la FAO au Burundi a

également fait savoir que les actions entreprises par le Gouvernement en coordination avec la FAO pour lutter contre la faim et les changements climatiques ont permis d'enregistrer des résultats encourageants dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il a fait savoir que, dès 2019 à 2023, la FAO agit en 3 axes prioritaires : l'Amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du secteur rural.

Ces 3 axes cadrent avec les objectifs du Plan National de Développement (PND2018_2027), à ceux de la stratégie agricole nationale, au cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable (ODD), a poursuivi le Représentant de la FAO au Burundi. La FAO apporte à chaque saison sa contribution au niveau des semences certifiées et petit outillage agricole et appui dans des filières traditionnelles et émergentes comme la myciculture (culture des champignons). Elle intervient également dans la restauration des paysages dégradés et l'augmentation de la productivité des terres agricoles par son approche d'aménagement intégré et participatif des bassins versants à travers le reboisement des terres impropres à l'agriculture.

Dans son discours de circonstance, le Chef de l'État Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a indiqué que le développement durable repose sur la satisfaction des besoins fondamentaux dont une bonne alimentation pour tous, une santé saine de la population, l'éducation inclusive, un logement digne et la sauvegarde de l'environnement.

Le Chef de l'État a réitéré l'engagement de son Gouvernement laborieux et responsable "que chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent " et par la même occasion a appelé tous les intervenants dans ce secteur de l'alimentation à faire de ce pari leur pierre angulaire.

Il fait savoir que le Gouvernement du Burundi a fait de sa priorité la lutte contre la pauvreté, c'est dans cette perspective qu'il appelle à la prise de conscience collective et au rassem-

blement de tous les burundais pour mener un combat sans merci à tous les indicateurs de la pauvreté.

Dans cette optique le Gouvernement du Burundi s'est assigné à consentir plus d'efforts dans l'agriculture et l'élevage pour augmenter la production afin de satisfaire l'alimentation de la population pour avoir une santé saine et avoir le surplus pour le marché.

Pour cela, le Chef de l'État Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a lancé un appel aux Hommes d'Affaires à investir dans l'industrie alimentaire pour la transformation des produits agricoles, la bonne conservation et la rentabilité commerciale.

Le Président de la République a salué la part de la communauté internationale qui a initié cette journée, un signe qu'elle fait de

l'alimentation une priorité et remercie la contribution des Organisations Internationales qui interviennent dans ce domaine au Burundi pour leur appui technique et financier.

Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye se dit satisfait que cette journée mondiale de l'alimentation se célèbre au moment où la production s'est accrue de façon significative les trois dernières années grâce aux efforts conjugués par tous les intervenants dans ce secteur.

Le Chef de l'État a primé les coopératives de province de Gitega qui se sont démarquées dans leurs travaux agro-pastoraux d'augmenter la production.

(source: www.rtnb.bi)

Le Sénat adopte deux projets de loi



Dans une séance en plénière sous l'égide du Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera, les Sénateurs ont analysé et adopté mardi, le 20 octobre 2020 à Gitega, deux projets de loi dont le projet de loi portant modification de la loi No 1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus et le projet de loi portant modification de la loi n°1/12 du 29 juillet 2013 portant révision de la loi n°1/02 du 17 février 2009 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour le projet de loi relatif aux impôts sur les revenus, Le Ministre en charge des Finances Docteur Domitien Ndiokubwayo qui était l'invité du Sénat a indiqué que ce projet

de loi vise à améliorer la performance de la collecte des recettes fiscales. Ce projet de loi vient résoudre le problème de dysfonctionnement et de vide juridique rencontré lors de la mise en application de la loi No 1/02 du 24 janvier 2013 et facilitera la tâche aux contribuables qui payent leurs impôts lors de la mise en application de la loi.

Les Sénateurs ont recommandé la mise en place d'une loi régissant le métier de commissionnaire au Burundi.

Après l'adoption du projet de loi relative aux impôts sur les revenus, les Sénateurs ont analysé et adopté le projet de loi portant modification de la loi No 1/12 du 29 juillet 2013 portant révision de la loi N°1/02 du 17 Février 2009 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Ministre Domitien Ndiokubwayo a indiqué que cette modification est de nature à la fois technique, administrative et substantielle et qu'elle vise à renforcer le cadre juridique de la Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA) en vue de rendre la loi sur la TVA plus efficace, plus équitable et plus facile à appliquer par les redevables et à administrer. Il

a précisé que ce projet de loi s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement d'élargir l'assiette fiscale, d'harmoniser les taxes applicables à celles des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA) et d'améliorer la capacité de la TVA en vue d'atteindre le secteur informel.

Après analyse, les Sénateurs ont adopté à l'unanimité ces deux projets de loi, moyennant les amendements et les recommandations proposées.

(source: www.rtnb.bi)

La population de Rumonge appelée à œuvrer pour le développement de cette province



Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera s'est joint samedi, le 17 octobre 2020 à la population de Rumonge dans les travaux de développement communautaire pour construire un immeuble qui va abriter les bureaux de la Province.

Les travaux consistaient à mélanger le sable, le ciment et le moellon pour finaliser le chainage inférieur de l'immeuble et déblayer le fossé qui servira de fosse septique.

Le Président du Sénat a demandé à la population de Rumonge de se mettre ensemble pour développer leur Province difficilement acquise. La province ne manque pas d'atouts comme l'agriculture et le lac Tanganyika qui génèrent beaucoup de revenus, a signalé le Président du Sénat.

Pour se développer, il leur a demandé d'avoir de l'amour les uns envers les autres, d'avoir une vision commune pour qu'après 10 ans, la Province ait marqué un réel progrès. Il déplore qu'après 6 ans d'exis-

tence, la Province ne peut pas accueillir 200 personnes par manque d'hôtels.

Comme la province de Rumonge est classée dernière au cours des tests nationaux, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera demande aux 5 élus collinaires de veiller à ce que les enseignants s'acquittent convenablement de leur travail, au cas contraire donner rapport à qui de droit.

Il a demandé à l'Administration, la Police et les Services de Renseignement de lutter contre la fraude très fréquente dans le lac. Et de sensibiliser la population à payer les taxes et impôts qui contribuent à la réalisation des différents programmes du Gouvernement. Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera s'est par la suite joint à la population de Nyambuye, sa colline natale pour fêter la victoire du CNDD-FDD qui l'a conduit à la Présidence du Sénat. (source:

www.rtnb.bi)

Lancement officiel de la campagne "malnutrition zéro" par la Première Dame



La Première Dame du Burundi Son Excellence Madame Angeline Ndayishimiye a lancé officiellement mardi, le 20 octobre 2020 la campagne "Malnutrition zéro au Burundi". Les cérémonies se sont déroulées au centre des Sœurs Calcutta en Mairie de Bujumbura, sous le thème : « Mobilisons-nous contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes/allaitantes et les autres catégories de personnes les plus vulnérables ».

Le Ministre en charge de la Santé Publique, celui en charge de la Solidarité, le Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies au Burundi et le Maire de la ville de Bujumbura ont participé à ces cérémonies. La Première Dame du Burundi a fait savoir que d'après les enquêtes faites par l'ISTEE-BU dans les provinces Ngozi, Kirundo, Ruyigi et Karusi, les chiffres ont montré que ces provinces sont parmi les plus touchées par

la malnutrition. Ces provinces seront prioritaires dans la lutte contre la malnutrition, a-t-elle précisé.

La Représentante des Sœurs Calcutta a remercié la Première Dame pour cet acte louable qu'elle fait tous les jours en volant au secours des personnes vulnérables. Le Coordonnateur résidant du Système des Nations-Unies, un des partenaires dans ce projet a pour sa part indiqué que cette campagne « malnutrition zéro » qui est une première au Burundi, permettra de travailler ensemble pour atteindre les objectifs cibles des Nations Unies dans la lutte contre la malnutrition.

Le Ministre en charge de la Santé Publique Docteur Thaddée Ndikumana a demandé aux agriculteurs de ne pas vendre toute la récolte, de la consommer tout en équilibrant leur alimentation. Docteur Thaddée Ndikumana a fait savoir qu'il va mettre en place une équipe qui va collaborer avec l'OPDAD (Organisation des Premières Dames d'Afrique pour le Développement) dans ses activités.

En marge de ces cérémonies, la Première Dame du Burundi Son Excellence Madame Angeline Ndayishimiye a octroyé une aide aux vulnérables composée de 9 tonnes de riz, 96 cartons de lait thérapeutique, 1200 sachets de lait melk, 120 sachets de bouillie, des outils pour la propreté et biens d'autres. (source: www.rtnb.bi)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement du Burundi effectue une visite de travail au Rwanda



Le mardi 20 octobre 2020, sur l'initiative du Gouvernement du Burundi, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a effectué une visite de travail au Rwanda et a été accueilli par Son Homologue Rwandais Son Excellence Vincent BIRUTA.

La rencontre s'est tenue à la frontière commune de Nemba-Gasenyi.

Cette rencontre rentrait dans le cadre de la volonté partagée d'évaluer l'état des relations bilatérales entre les deux pays voisins et de convenir sur les modalités de leur normalisation.

Les deux Ministres ont noté l'existence des relations historiques entre le Rwanda et le Burundi ainsi que les défis auxquels elles font face depuis 2015 à nos jours. Les deux autorités ont convenu de la nécessité à poursuivre les contacts afin de normaliser les relations entre les deux pays voisins liés par l'histoire et la géographie.



De même, le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a remis à Son Homologue Burundais, un message écrit du Gouvernement de la République du Rwanda, au Gouvernement de la République du Burundi.

Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi, a invité Son Homologue Rwandais, Son Excellence Vincent BIRUTA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Rwanda, à effectuer une visite de réciprocité au Burundi.



Au terme du huis-clos, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi a remis à Son Homologue Rwandais, un message écrit du Gouvernement de la République du Burundi, au Gouvernement de la République du Rwanda.

L'invitation a été acceptée à une date à convenir entre les parties par voie diplomatique. (Rédaction-MAECD)

Le Ministère de la Justice lance une campagne de traitement des dossiers de demande en révision ou en annulation



Le Ministère de la Justice a sorti, le 24 Octobre 2020, un communiqué annonçant qu'il organise depuis le mercredi 28 octobre 2020, une campagne de traitement des dossiers de demande en révision ou en annulation.

Selon ce même communiqué, cette campagne se déroulera aux chefs lieux de toutes les provinces du pays et durera un mois. Le Ministère de la Justice a demandé aux équi-

pes chargées de cette mission de l'accomplir avec dévouement en vue de sa bonne réussite. Il a lancé un appel à tous les requérants de répondre à cette campagne et de faciliter son bon déroulement.

Il a été, en outre, demandé aux responsables administratifs des provinces où se déroulera cette campagne d'offrir leur collaboration aux différentes équipes en charge de la campagne. (Rédaction-MAECD)

Lancement officiel des activités dédiées à la semaine de l'alimentation



Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a organisé le lundi 19 octobre 2020 une descente dans les provinces de Kayanza et Ngozi. L'objet de cette descente s'inscrit dans le cadre du lancement officiel de la semaine dédiée à l'alimentation.

Une délégation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage en compagnie des Directeurs provinciaux en charge de l'Environnement, Agriculture et Élevage ainsi que les partenaires œuvrant dans le secteur de l'environnement, agriculture et élevage ont effectué une descente sur terrain respectivement dans les marais de Inamvumu, Mandasi en province de Kayanza et les marais de Nyamugerera. Dans ces marais la délégation a visité les champs modernes de maïs hybride.

Dans son discours, le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Environnement, Agriculture et Élevage Monsieur Emmanuel Ndorimana a indiqué que le 16 octobre de chaque année, le monde célèbre la journée mondiale de l'alimentation. Il a fait savoir que pour le Burundi, cette journée sera célébrée le 23 octobre 2020 à Gitega en Commune Mutaho sous le thème : " Ensemble pour la produc-

tion d'une alimentation durable".

Toutefois, le Secrétaire Permanent au Ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions laisse entendre qu'avant de célébrer cette journée à Mutaho, le dit Ministère a organisé cette descente pour montrer à la communauté nationale et internationale l'état actuel de la production au Burundi.

Monsieur Emmanuel Ndorimana se réjouit du bon comportement des agriculteurs de ces localités visitées car ayant mis en avant la promotion de la culture du maïs hybride. Selon lui, ces agriculteurs ont bien compris la politique du gouvernement de régionalisation et d'intensification des cultures et la production est très bonne, a renchéri le Secrétaire Permanent.

Monsieur Emmanuel Ndorimana a aussi indiqué que si l'augmentation de la production via la politique de régionalisation et d'intensification des cultures est effectivement mise en œuvre dans tout le pays, l'augmentation de la production sera réelle, la population aura de quoi manger en qualité et en quantité suffisante et aura du surplus à vendre, a-t-il ajouté.

Monsieur Emmanuel Ndorimana a alors invité la population à étendre cette politique de régionalisation et d'intensification des cultures sur les collines, comme ils l'ont fait dans les marais. Il en outre sensibilisé la population à consommer sa production pour l'amélioration de la santé et penser à vendre le surplus par la suite. Dans le but d'appuyer et motiver la population pour des activités de développement comme le Chef de l'État Evariste Ndayishimiye l'a souhaité, le Secrétaire Permanent a octroyé des arrosoirs et des fertilisants respectivement aux membres des coopératives œuvrant dans les marais ci-hauts cités et à la coo-

pérative Sangwe œuvrant sur la colline Buye.

Cette délégation conduite par le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Mon-

sieur Emmanuel Ndorimana a également effectué une visite au centre avicole moderne d'élevage de 8.000 poules de la coopérative Manovu. » (source: www.rtnb.bi)

Recensement des fonctionnaires de l'Etat



Mardi le 20 octobre 2020, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, Madame Domine BANYANKIMBONA a annoncé dans un communiqué le recensement des fonctionnaires de l'Etat. Elle a appelé tous les fonctionnaires à participer à ce travail de recensement qui se fera sur le lieu de travail des institutions publiques respectives. Ce recensement sera effectué par des agents issus de ces institutions du 26 au 27 octobre 2020.

Elle a précisé que pour ceux qui seront ab-

sents pour des raisons de santé, ou en détachement pour les études ou en prison, pourront le faire une fois de retour. Ceux qui seront en congé annuel, de maternité ou de circonstance, devront interrompre leur congé pour être recensés.

Il sera ainsi question de vérifier si les fonctionnaires recensés sont réellement en fonction dans les Ministères et les services où ils ont été affectés. Le Ministre en charge de la Fonction Publique Madame Domine BANYANKIMBONA a appelé les agents recenseurs à ne pas hésiter de dénoncer les personnes qui pourraient venir se faire recenser alors qu'elles ne sont pas réellement des fonctionnaires de l'Etat.

Les questions s'articuleront, entre autres, sur l'identité du fonctionnaire, son niveau de formation et son évolution professionnelle au sein de l'institution publique à laquelle il est affecté. (Rédaction-MAECD)

Conférence Internationale des Femmes Leaders 3ème édition



Les activités de la Conférence Internationale des Femmes Leaders (CIFL) 3^{ème} édition ont été officiellement ouverte jeudi, le 22 octobre 2020 par la Présidente de la CIFL Madame Denise Nkurunziza. Les activités se sont déroulées à l'hôtel Club du lac Tanganyika. Le thème retenu pour cette année est "Femme de destinée lève-toi, agit car la consolidation de la paix te concerne." Ont pris part à ces activités, les Epouses des anciens Présidents du Burundi, les Epouses des différentes autorités du

Burundi, les Dames représentants différentes associations, des Dames qui sont venues des pays étrangers et biens d'autres. Dans sa présentation sur "la paix et l'épanouissement familial, la Présidente de la CIFL Madame Denise Nkurunziza a indiqué que la paix est le pilier du développement dans tous les secteurs de la vie. Il faut que les familles vivent aisément, dans la transparence et l'honnêteté en abandonnant le pêché, a précisé Madame Denise Nkurunziza.

La Représentante de l'ONU Femme au Bu-

rundi Madame jennet kem a fait sa présentation sur la Paix, l'Unité et la Prospérité Nationale qui, selon elle sont des valeurs que tout le monde cherche à chaque instant. Madame Denise Nkurunziza a indiqué qu'il faut réserver la première place dans nos coeurs et dans nos actes au Seigneur Jésus Christ. Ainsi Dieu nous donne une paix durable, a précisé Madame Denise Nkurunziza. (source: www.rtnb.bi)

L'API organise un Salon de l'emballage



L'Agence de Promotion de l'Investissement (API) organise un Salon de l'emballage, du 27 au 28 octobre 2020, au Palais des Arts et de la Culture. Ce sera sous le haut patronage du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, avec pour thème : « Emballage adéquat : opportunité d'affaires, conformité aux normes d'exportation et protection de l'environnement ».

Dans l'annonce qui a été faite par l'API, différentes activités sont inscrites au programme à savoir l'ouverture officielle dudit Salon, la visite des stands, l'exposition des produits

de l'emballage, et un atelier autour des thèmes suivants : la problématique des emballages non biodégradables, les mesures prises par le Gouvernement pour faire face aux défis liés à l'utilisation des emballages en plastique non biodégradables, la sensibilisation sur l'industrie de l'emballage, les opportunités d'investissements et les avantages de ce secteur, les aspects normatifs de l'emballage, les sociétés de fabrication des emballages, les capacités, perspectives et défis. (Rédaction-MAECD)

Célébration de la journée de l'Organisation des Nations Unies



United Nations

La Journée des Nations Unies est célébrée le 24 octobre de chaque année car l'Organisation des Nations Unies a été instituée le 24 octobre 1945 à la suite de la ratification de la Charte par la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'URSS et la majorité des autres pays signataires qui a été signée en date du 26 juin 1945.

Dans son message, le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Antonio Guterres a indiqué que le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies tombe en plein milieu d'une pandémie mondiale. Il a rappelé que la mission fondatrice de l'Organisation des Nations Unies « promouvoir la dignité humaine, protéger les droits humains, veiller au respect du droit international et sauver l'humanité de la guerre » est aujourd'hui plus importante que jamais.

Il a fait savoir que lorsque la pandémie a frappé, il a appelé à un cessez-le-feu mondial car le monde entier a aujourd'hui un ennemi commun : la Covid-19. Pour ce, le moment est venu d'intensifier les efforts de paix pour parvenir à un cessez-le-feu mondial et le temps presse.

Il a aussi noté que nous devons également faire la paix avec notre planète. Pour le Secrétaire Général des Nations Unies, l'urgen-

ce climatique menace la vie elle-même. Il a fait savoir que nous devons mobiliser le monde entier pour atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire atteindre zéro émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050. A cet effet, un nombre croissant de pays et d'entreprises se sont déjà engagés à atteindre cet objectif.

Monsieur Antonio Guterres est également revenu sur le fait que partout dans le monde, nous devons faire plus pour mettre fin aux souffrances humaines causées par la pauvreté, les inégalités, la faim et la haine et lutter contre la discrimination fondée sur la couleur de peau, la religion, le sexe ou toute autre distinction. Le Secrétaire Général des Nations Unies a déclaré que depuis des mois que dure la pandémie, nous assistons à une augmentation effrayante des violences commises contre les femmes et les filles.

Il a aussi indiqué que nous devons poursuivre les progrès accomplis jusqu'ici. Un travail de collaboration remarquable au niveau mondial est en cours afin de mettre au point un vaccin contre la Covid-19 qui soit à la fois sûr, abordable et accessible à tous.

Il n'a pas manqué de rappeler que nous sommes face à des défis d'une ampleur colossale. Nous pouvons les surmonter, si nous coopérons et faisons preuve de solidarité. C'est la raison d'être même des Nations Unies.

Pour conclure, le Secrétaire Général des Nations Unies a invité les femmes et les hommes du monde entier à s'unir. Il les a exhortés à agir pour que notre vision commune d'un monde meilleur pour tous devienne réalité. (Rédaction-MAECD)

1:

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat**COMMUNIQUE DE PRESSE N°07 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 22 octobre 2020, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Les dossiers suivants ont été analysés :

1. **Document de la politique d'orientation environnementale, agricole et d'élevage**, présenté par le Ministre de l' Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Depuis ces dernières années, le Gouvernement du Burundi a fourni beaucoup d'efforts en mettant l'environnement, l'agriculture et l'élevage parmi les secteurs prioritaires.

Grâce à ces efforts, la production agricole et d'élevage a augmenté d'une manière générale à travers tout le pays, et cela a occasionné une stabilité alimentaire durant les deux dernières années.

L'augmentation de la production est due aussi à l'accroissement des superficies cultivables pour le riz et le maïs à cause des programmes d'aménagement des marais qui ont été mis en œuvre. A cela s'ajoute la rentabilisation des saisons agricoles où, actuellement, toutes les saisons sont quasiment exploitées.

Partant des leçons apprises de toutes ces réalisations, le Gouvernement veut, non seulement péreniser ces acquis, mais également aller plus loin pour dégager un excédent de production, afin d'alimenter le secteur industriel.

A cet effet, une politique environnementale, agricole et d'élevage doit être mise en place pour permettre l'adéquation entre la production agricole et les besoins alimentaires de la population.

2:

C'est dans ce cadre que ce document de la politique d'orientation environnementale, agricole et d'élevage a été élaborée.

L'objectif global de cette politique est de contribuer à la protection de l'environnement, la gestion rationnelle des terres domaniales, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, l'augmentation des revenus des ménages et des devises pour l'Etat, la fourniture de la matière première pour le secteur industriel, ainsi que la création d'emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture.

A l'issue des échanges et débat, le Conseil des Ministres a adopté cette politique après y avoir apporté quelques retouches.

2. Note stratégique d'orientation sur la gestion de la production agricole destinée à la commercialisation, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Dans le secteur agricole, le Gouvernement a comme objectif d'assurer la sécurité alimentaire de tous les Burundais. Pour y arriver, plusieurs programmes ont été mis en place. Ces programmes ont permis l'augmentation de la production de façon significative. Il en est résulté des impacts visibles au niveau des conditions de vie des ménages où la sécurité alimentaire est déjà stable dans tout le pays.

Cependant, en répondant à l'appel du Gouvernement, les producteurs ont fourni beaucoup d'efforts dans l'augmentation de la production mais sont démotivés par les prix du marché qui ne couvrent pas les coûts de production. Ces prix non rémunérateurs ne profitent qu'aux commerçants spéculateurs qui achètent à bas prix mais retournent les mêmes produits au marché après un certain temps à des prix élevés, parfois innaccessibles au consommateur.

Un autre problème est lié au commerce frauduleux de ces produits agricoles qui crée la pénurie dans la région de production.

Face à cette situation, le Ministère en charge de l'agriculture propose, à travers cette Note, un nouveau système incitatif de gestion des productions agricoles, permettant d'encourager à investir dans le domaine agricole en lui garantissant un marché d'écoulement au prix rémunérateur. Cela permettra de produire plus et de dégager les produits agricoles à transformer et à vendre localement ou exporter.

Après analyse, la Note a été adoptée moyennant quelques corrections.

3:

3. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi du Protocole de mise en place de l'assistance financière entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Burundi, présenté par le Ministre des Affaires Etrangère et de la Coopération au Développement.

Se fondant sur les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui existent entre nos deux pays, la République du Burundi et la République de Turquie souhaitent les renforcer, les développer et étendre leur cadre de coopération.

A cet effet, un Protocole de mise en place d'une assistance financière a été signé entre les deux pays le 30 avril 2019.

Cette aide financière comprend les frais de prise en charge ainsi que les frais de formation de courte durée dispensée ou coordonnée par les centres de formation disponibles dans la structure des Forces Armées Turques, ainsi que les frais de transport du personnel de la Force de Défense Nationale du Burundi en Turquie. La partie burundaise disposera d'une période de cinq ans pour son utilisation.

Ce Protocole entrera en vigueur après un échange de notes par voie diplomatique, confirmant que les formalités légales internes ont été accomplies.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté.

4. Projet de loi portant révision du Code de l'organisation et de la compétence des juridictions militaires, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

L'organisation et la compétence des juridictions militaires burundaises sont réglées par le décret-loi n°1/5 du 27 février 1980.

Près de quarante ans après son entrée en vigueur, ce texte mérite d'être revu essentiellement pour deux raisons, à savoir :

- Comblent les lacunes liées notamment à l'absence du rôle et de la place de l'auditorat Général ainsi que de l'organisation administrative en général d'une part, et l'harmoniser avec la loi organique de 2017 qui régit la Force de Défense Nationale du Burundi, d'autre part.
- Les compétences originelles des instances judiciaires militaires ont été drastiquement modifiées par d'autres instruments juridiques à savoir la Constitution de 2018, la loi de 2005 régissant la Cour Suprême ainsi que la loi de 2005 portant Code de l'organisation et de la compétence judiciaires.

4:

Le projet de loi sous analyse se propose de corriger les lacunes observées actuellement et s'harmoniser avec tous ces instruments juridiques.

Le Conseil des Ministres avait analysé ce projet et l'avait retourné pour être retravaillé. Il avait émis les observations suivantes :

- Il faut interpréter les dispositions constitutionnelles en la matière ;
- Le principe de la territorialité de la loi pénale doit être respecté ;
- Il est nécessaire que le projet se conforme au Code de procédure pénale ;
- Il faut clarifier et distinguer les infractions qui relèvent de la compétence des juridictions militaires et celles qui relèvent des juridictions civiles.

Au cours du débat, le Conseil a été informé que le Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires est actuellement en cours de révision, et cette révision aura sûrement un impact sur ce projet sous analyse.

Le Conseil a, à cet effet, décidé de faire attendre ce projet afin que les deux soient analysés parallèlement au même moment pour éviter d'éventuelles contradictions.

5. Projet d'ordonnance ministérielle portant fixation des plafonds d'engagement des dépenses du deuxième trimestre 2020/2021, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Les plafonds d'engagement des dépenses sont soumis à des règlements prescrits dans certains textes, notamment le décret sur la gouvernance budgétaire, le décret portant règlement général de gestion des budgets publics, etc...

Ils se conforment aussi à la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'Exercice 2020/2021 qui introduit en son article 38, l'élaboration des plafonds d'engagement trimestriels des dépenses qui doivent être validés par le Conseil des Ministres.

Ces engagements se font en fonction des encaissements. Ces plafonds d'engagement, qui sont conformes au plan de trésorerie de l'Etat, concernent toutes les dépenses de l'Etat, sauf celles qui ont un caractère obligatoire et incompressible, comme les dépenses de salaires et de la dette.

Ainsi, au cours de la gestion budgétaire 2020/2021, le rythme des engagements sera fonction du rythme d'encaissement des recettes.

Ce projet d'ordonnance détermine ces plafonds d'engagement des dépenses pour le deuxième trimestre 2020/2021. Après échange et débat, le projet a été adopté.

5:

6. Projet d'ordonnance ministérielle portant mise en place d'un référentiel des prix des marchés publics au Burundi, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Dans le cadre de sa mission de production et de centralisation des données statistiques pour un meilleur suivi et une gestion efficace de la politique économique et sociale du pays, l'Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) a mis en place un dispositif de suivi des prix des biens et services destinés à la consommation des ménages depuis 1964.

Depuis 1991, la collecte des prix à la consommation a été accompagnée par la collecte des prix des matériaux de construction de logements neufs. Depuis 2018, l'indice du coût de construction de logements neufs regroupe le prix des matériaux de construction, le prix de la main d'œuvre, le prix des moyens de gestion et le prix de location du matériel de construction.

Cette année 2020, sur demande du Ministère en charge des Finances, l'ISTEEBU vient de mettre en place la première version du référentiel des prix des biens et services consommés par le Gouvernement dans l'exercice de ses missions.

Ce référentiel permettra de bien gérer les dépenses consacrées à l'achat des biens et services qui nécessitent le recours aux marchés publics. Il joue un rôle important comme indicateur dans l'évaluation des prix proposés par les soumissionnaires dans les marchés publics au niveau national.

Les institutions tant régionales qu'internationales peuvent, elles aussi, en faire bon usage au moment de l'attribution des marchés de fourniture de produits, si ceux-ci sont exécutés sur le territoire national.

Ce référentiel est un outil qui servira à maîtriser les dépenses publiques car il permettra notamment :

- De réduire et/ou prévenir les surfacturations dans la passation des marchés publics ;
- D'affiner l'estimation des coûts des marchés l'année suivante ;
- De faciliter la budgétisation des différents programmes publics ;
- De faire des études statistiques sur les fluctuations des prix et l'inflation et d'en ressortir les divers indices liés au coût des matières.

Ce référentiel des prix sera mis à jour chaque année.

Après analyse et débat, le projet a été adopté moyennant quelques retouches.

6:

7. Projet d'ordonnance ministrielle portant harmonisation des rémunérations et les frais de fonctionnement des gestionnaires et personnels des projets financés par les partenaires techniques et financiers (PTFs), présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Le Ministère en charge des Finances, en sa qualité d'ordonnateur principal de toutes les dépenses de l'Etat, que ce soit les dépenses provenant des ressources internes ou celles provenant des ressources externes, a décidé de mettre en place une grille salariale harmonisant les rémunérations des gestionnaires et personnels ainsi que les frais de fonctionnement au sein des projets financés par les partenaires techniques et financiers du Burundi pour une série de raisons :

- 1° Le financement de la part des partenaires techniques et financiers sous forme de dons et de prêts devient des fonds publics qui méritent d'être gérés de façon efficiente en s'alignant aux lois et règlements en vigueur au Burundi. Pour les prêts, l'Etat est tenu au remboursement via les prélèvements fiscaux aux contribuables
- 2° Le financement reçu des partenaires techniques et financiers est destiné aux projets d'investissement en harmonie avec les priorités retenues dans la Politique Nationale de Développement et non aux frais de gestion. La situation actuelle montre le contraire car les frais de fonctionnement occupent une bonne partie du financement
- 3° Au regard des cahiers de charge au sein des projets à financement extérieur, le volume du travail est similaire à celui se trouvant au niveau de l'administration publique et des établissements publics burundais. Le niveau de rémunération excessivement élevé au sein de ces projets ne se justifie pas.
- 4° La performance dans les projets financés par les partenaires techniques et financiers est douteuse au regard des retards dans l'exécution des projets, avec des demandes de prolongation des délais, des contentieux observés, ainsi que des dépenses inéligibles que l'Etat est appelé à supporter dans certains cas.
- 5° Les disparités salariales au sein des projets financés par les partenaires techniques et financiers ne sauraient se justifier dans un contexte national de recherche du rétablissement de l'équité salariale par la mise en place d'une politique salariale équitable dans l'administration publique burundaise.
- 6° Tous les consommateurs burundais qui se rendent sur le même marché nécessitent un traitement équitable qui devrait tenir compte du coût de la vie.

7:

Au regard de toutes ces raisons, la grille proposée se réfère aux niveaux des salaires en vigueur au sein des Etablissements Publics burundais mieux rémunérés.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

8. Note relative à l'engagement du Gouvernement du Burundi pour un partenariat public-privé entre la Province de Gitega et un consortium d'entreprises du secteur privé néerlandais pour la mise en œuvre du Projet « Implementing Measurable Productive Agri Cooperation Trade (IMPACT) », présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

En 2018, le Gouvernement du Burundi a institué Gitega comme Capitale politique du Burundi.

Cette Province vient de manifester son intérêt à travailler avec des industriels Néerlandais du secteur privé, pour contribuer au développement socioéconomique des zones rurales, au développement des infrastructures dans les zones rurales, à la création d'emplois et à la génération des revenus.

Depuis avril 2019, certaines entreprises néerlandaises ont entamé une étude de faisabilité du projet « Implementing Measurable Productive Agri Cooperation Trade (IMPACT) ».

En mai 2019, une délégation de ces entreprises est venue au Burundi pour discuter de ce partenariat.

En Novembre et Décembre 2019, ces entreprises ont mené des enquêtes de terrain sur les modalités d'établir des points de collecte pour le stockage et la distribution des aliments, surtout les fruits et légumes avec une technologie appropriée.

Ce projet de partenariat public-privé prévoit d'aboutir à l'installation d'une usine de transformation alimentaire à Gitega dénommée « Organic Burundi Food » où le Gouvernement détiendrait 49% des actions.

La transformation est en effet la seule alternative pour augmenter la valeur de ces produits au Burundi, atténuer la détérioration de la production excédentaire et augmenter la durée de vie de ces produits.

8:

Les bénéficiaires de ce Projet seront essentiellement les agriculteurs des Provinces Gitega, Karusi, Kayanza, Mwaro, Muramvya, Ngozi et Rutana organisés en coopératives agricoles.

Le Conseil des Ministres avait analysé cette Note et avait réitéré son soutien à la politique de transformation des produits agricoles burundais.

Il avait indiqué néanmoins que tout doit se faire dans le cadre déjà tracé par le Gouvernement. Une équipe avait été désignée pour finaliser le dossier avant de le ramener en Conseil des Ministres pour adoption.

A l'issue de l'analyse, le Conseil a constaté que les préoccupations émises ont été levées et l'adopté.

9. Divers

- Le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a informé le Conseil sur l'organisation d'une Retraite des Jeunes prévue à Bujumbura du 27 au 28 octobre 2020.
Cette Retraite regroupera 700 jeunes intellectuels burundais et sera placée sous le thème « Jeunesse intellectuelle, pionnière du développement durable au Burundi ».
L'objectif est d'impulser les jeunes à entreprendre.
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a promis d'apprêter une Note de rappel sur certains points de la politique-phare du Gouvernement pour que les membres du Gouvernement l'exploitent chacun en ce qui le concerne et/ou collégialement selon le cas

Gitega, 23 octobre 2020

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi